Grèves en Corée du Sud

Partage international nº 103 – Mars 1997

« Au départ […] il y aura ceux qui résisteront aux changements […], cherchant à s'accrocher à leurs privilèges et à leurs pouvoirs. […] Mais, alors que la nécessité du changement deviendra chaque jour plus criante, il leur sera de plus en plus difficile d'influencer les événements. » (le Maître de Benjamin Creme, SI, *juillet 1982)*
« L'appel intérieur de la liberté […] fera retentir sans cesse son écho jusqu'à ce que s'effondrent les derniers bastions de la tyrannie […]. » (le Maître de Benjamin Creme, PI, *juillet 1992)*

Pour tenter de désamorcer la grève des travailleurs qui avait éclaté depuis près d'un mois, le président sud-coréen, Kim Young Sam, a accepté une concession majeure : les nouvelles lois sur le travail et sur la sécurité nationale vont être réexaminées.
La grève générale avait été déclenchée lorsque le parti au pouvoir avait fait voter une série de lois assouplissant les modalités de licenciement et refusant le principe de la pluralité syndicale au sein d'une même entreprise. La session avait duré sept minutes en tout et pour tout, alors qu'aucun membre de l'opposition n'était présent. De même, une loi conférant des pouvoirs considérables à l'Agence pour l'organisation de la sécurité nationale avait été votée lors de cette session confidentielle. Cette ancienne agence d'espionnage ayant été utilisée autrefois comme instrument de répression politique, l'opposition craignait que cette nouvelle loi ne conduise à un retour de la dictature. Ce n'est d'ailleurs qu'après avoir ignoré la grève pendant un mois que le président Kim a fini par faire un geste pour réouvrir les débats, sans briser le mouvement par l'usage de la force policière comme par le passé. Il a accepté de rencontrer l'opposition et de suspendre les ordres d'arrestation des responsables de la grève.

Corée du Sud
Sources : New York Times, Los Angeles Times, E.-U.
Thématiques : politique
Rubrique : Faits et prévisions